

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Deputy Minister Sous-ministre

Mowat Block Édifice Mowat
Queen's Park Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2 Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600 Téléphone 416 325-2600
Facsimile (416) 327-9063 Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Kevin Costante
Sous-ministre

DATE : Le 20 octobre 2009

OBJET : Format des rapports annuels des directrices et directeurs de
l'éducation

Comme vous le savez, nous vous avons fait part, l'année dernière, des exigences minimales pour les rapports annuels des directrices et directeurs de l'éducation, afin d'encourager, à l'échelle du système, le partage de renseignements cohérents concernant l'important travail dans lequel nous sommes tous engagés. La présente note de service est destinée à vous rappeler que cette année encore, le ministère de l'Éducation attend des directrices et directeurs de l'éducation qu'ils incluent les informations répertoriées ci-dessous dans leur rapport annuel au conseil scolaire, qui doit être remis à la première réunion de ce dernier, au mois de décembre. Si certaines exigences sont identiques à celles de l'année dernière, d'autres ont été modifiées pour plus de clarté. Par ailleurs, une exigence relative à la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* a été ajoutée.

Veuillez afficher votre rapport annuel sur le site Web de votre conseil scolaire d'ici le 31 janvier 2010. Le site du Ministère continuera à fournir les liens vers les rapports annuels (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/annual/index.html>).

Exigences :

1. Les dernières données sur les effectifs du conseil scolaire datant du mois d'octobre de l'année scolaire en cours (dont les EPT ainsi que le dénombrement des effectifs) et les données démographiques, y compris le nombre ou la proportion d'apprenants dont la langue première (la première langue parlée à la maison autre que le français ou l'anglais) n'est pas la langue d'enseignement, et la proportion ou le nombre d'élèves s'auto-identifiant comme élèves des Premières nations, métis et inuits, si ces renseignements sont disponibles.

2. Le pourcentage de classes au primaire comptant au maximum 20 élèves, d'après les données du mois d'octobre de l'année scolaire en cours.
3. Les derniers résultats de votre conseil scolaire à chaque évaluation de l'OQRE, ainsi que les résultats de chacune des cinq dernières années, dont, pour chaque évaluation :
 - a. les résultats du conseil scolaire
 - b. les résultats provinciaux
 - c. les résultats les plus élevés parmi les 12 conseils scolaires francophones ou les 60 conseils scolaires anglophones
 - d. les résultats les plus bas parmi les 12 conseils scolaires francophones ou les 60 conseils scolaires anglophones

Pour vous aider, veuillez trouver ci-joint les graphiques indiquant les résultats les plus élevés, les plus bas et les moyennes provinciales aux tests de l'OQRE. Vous n'êtes toutefois pas tenus de présenter les résultats de votre conseil sous le format de ces graphiques.

4. En utilisant la méthode 1 et en excluant les cas où les données de l'OQRE ont été supprimées, les derniers résultats de votre conseil à chaque évaluation de l'OQRE, ainsi que les résultats de chacune des cinq dernières années, dont, pour chaque évaluation :
 - a. les résultats du conseil scolaire
 - b. les résultats du conseil scolaire pour les garçons
 - c. les résultats du conseil scolaire pour les filles
 - d. les résultats du conseil scolaire pour les élèves ayant des besoins particuliers (à l'exception des élèves surdoués)
 - e. les résultats du conseil scolaire pour les élèves ALF/PDF
5. En utilisant les données les plus récentes, le pourcentage d'élèves ayant obtenu 16 crédits au 30 juin de leur deuxième année d'études secondaires. Cela comprend tous les élèves à la fin de leur deuxième année ainsi que les élèves suivant des cours K.
6. Les mesures précises prises au cours de l'année passée pour améliorer les résultats des élèves et écoles à faible niveau de rendement.
7. Les réalisations notables au plan de la participation des élèves, des parents et de la communauté.
8. Une indication de la possibilité pour le conseil scolaire d'atteindre d'ici 2011 l'objectif du gouvernement, à savoir la réussite de 75 % aux tests de l'OQRE en lecture, écriture et mathématiques de 6^e année (d'après la ligne de tendance de ses résultats à chacun de ces trois tests de 2004 à 2009), et, si le conseil n'est pas en passe de le faire, les mesures que la directrice ou le directeur de l'éducation compte prendre au cours des 12 prochains mois pour atteindre l'objectif d'ici 2011.

9. Les programmes couronnés de succès mis en œuvre pour servir les élèves dans l'incapacité de suivre les programmes scolaires normaux, à savoir les programmes destinés aux élèves dans les établissements de soins, de traitement et de services de garde, et aux élèves suspendus ou renvoyés.

10. Selon l'exigence de la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* concernant l'examen ou l'élaboration d'une politique d'équité et d'éducation inclusive, dont une ligne directrice sur l'adaptation pour diverses religions d'ici septembre 2010, un rapport de situation concernant ce qui suit :
 - a. l'élaboration de politiques d'équité et d'éducation inclusive ou l'examen de politiques actuelles
 - b. la participation des parents et la consultation avec diverses communautés et parties prenantes
 - c. la mise en place d'un procédé et d'indicateurs permettant de suivre les progrès au cours des années à venir

Outre ces exigences minimales, nous reconnaissons que pour répondre aux divers besoins de vos communautés, vous inclurez également dans votre rapport des réalisations notables, ainsi que des renseignements et des données revêtant un intérêt particulier pour votre conseil scolaire.

J'aimerais aussi signaler que le Ministère est conscient qu'il y a des chevauchements possibles entre les exigences relatives aux rapports annuels des directeurs de l'éducation et celles relatives aux autres rapports, tels les plans pluriannuels des conseils proposés dans le projet de loi 177. Le Ministère explorera les possibilités d'une meilleure coordination de ces exigences au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Les bureaux régionaux se feront un plaisir de revoir les rapports vos conseils scolaires respectifs. Nous vous remercions pour votre soutien continu à ce nouveau format de rapport annuel, et aux trois objectifs clés du gouvernement en matière d'éducation : améliorer le rendement des élèves, réduire les écarts dans les résultats des élèves et accroître la confiance dans l'éducation publique.

Kevin Costante

p.j.

c.c. Équipe des cadres supérieurs
Directrices et directeurs et chefs régionaux du Ministère
CODDE